YERRES

HÔTEL DE VILLE

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Préfecture le 25 JUIL. 2017 et de la publication le 25 JUIL. 2017
Le Maire

Direction Générale des Services
N° tél. : 01.69.49.76.57
N/Réf. : OC/ED/CD/SM

Arrêté n° 2017/296
(série A)

OBJET : arrêté de délégation de fonctions et de signature à Madame Marie-Françoise ARTIAGA, Septième Adjoint au Maire

Le Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-18, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

VU les délibérations n° 2014/04/34 et n° 2016/09/421 des Conseil Municipaux de la Commune d'Yerres en date du 9 avril 2014 et du 27 septembre 2016 portant sur la désignation des Présidents des Conseils de quartier,

VU le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23 juillet 2017 relatif à l'élection des Adjoints au Maire,

ARRETE

Article 1er : Madame Marie-Françoise ARTIAGA, Septième Adjoint au Maire, est déléguée pour toutes les questions relatives aux finances.

Article 2 : En cette qualité, elle aura pouvoir de signer toutes correspondances et pièces administratives se rapportant à ses attributions.

Article 3 : Cette délégation prendra effet à compter de la publication et de la transmission du présent arrêté au Représentant de l'Etat.

Article 4 : Madame Marie-Françoise ARTIAGA exerce, en outre, la fonction de présidente de conseil de quartier Centre-Ville / Bellevue.

Article 5 : le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et ampliation sera transmise à :
- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- Monsieur le Trésorier Principal de Brunoy, Receveur Municipal,
- l'intéressée.

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20170724-2017-296-AR
Date de télétransmission : 25/07/2017
Date de réception préfecture : 25/07/2017

Fait à Yerres, le 24 juillet 2017

Le Maire,
Conseiller Départemental,

Olivier CLODONG

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex
Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98